OCOM C429.01 – EXPLIQUER LE RÈGLEMENT ET LES PROCÉDURES D'OPÉRATION POUR LES TRANSMISSIONS DESTINÉES À L'AVIATION ET LA DÉLIVRANCE DE LICENCE

1. **Rendement** : Expliquer le règlement et les procédures d'opération pour les transmissions destinées à l'aviation et la délivrance de licence

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision, et

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme** : Le cadet doit expliquer les procédures d'opération pour les transmissions destinées à l'aviation et la délivrance de licence, y compris :

   a. les priorités, la confidentialité et le contrôle des communications;

   b. l'heure, la date et la transmission des chiffres;

   c. les indicatifs d'appel, les transporteurs aériens, l'enregistrement civil et les stations au sol; et

   d. les procédures d'appel.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer les priorités, la confidentialité et le contrôle des communications.	Exposé interactif	5 min	C3-116 (p. 219 et 220) C3-182 (p. 2 à 4)
PE2	Expliquer l'heure, la date et la transmission des chiffres.	Exposé interactif	5 min	C3-116 (p. 218) C3-182 (p. 5–8)
PE3	Expliquer les procédures d'opération, y compris : a. les termes et les expressions, b. les indicatifs d'appel, c. les transporteurs aériens, d. l'enregistrement civil, et e. les stations au sol.	Exposé interactif	5 min	C3-116 (p. 219) C3-182 (p. 8 et 9, p. 24 et 25)
PE4	Expliquer les procédures d'appel, y compris : a. l'appel d'une seule station, b. l'appel général de toutes les stations, c. l'appel de plusieurs stations, d. la réponse,	Exposé interactif	10 min	C3-182 (p. 9 à 13)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PG-002/A-CR-CCP-804-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	e. les corrections et les répétitions, f. les procédures de traitement des messages, et g. la vérification des signaux (ou radio).			

5. **Durée** :

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	25 min
c.	Durée totale :	30 min

6. **Justification** : L'exposé interactif a été choisi pour la présente leçon pour clarifier, souligner et résumer les procédures d'opération pour les transmissions destinées à l'aviation et à la délivrance de licence.

7. **Documents de référence** :

   a. C3-116 ISBN 0-9680390-5-7 MacDonald, A.F., et Peppler, I.L. (2000). Tiré de *Entre ciel et terre : Édition du millénaire*. Ottawa, Ontario, Aviation Publishers Co. Limited.

   b. C3-182 *Guide d'étude du certificat restreint d'opérateur radio (compétence aéronautique)*. (2008). Extrait le 28 septembre 2008 du site http://www.ic.gc.ca/epic/site/smt-gst.nsf/fr/sf01397f.html

8. **Matériel d'instruction** :

   a. Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

   b. *Guide d'étude du certificat restreint d'opérateur radio (compétence aéronautique) (CRO-21)*.

9. **Matériel d'apprentissage** : *Guide d'étude du certificat restreint d'opérateur radio (compétence aéronautique) (CRO-21)*.

10. **Modalités de contrôle** : Cet OCOM est évalué conformément aux instructions du chapitre 3, annexe B, COREN 429.

11. **Remarques** :

    a. Si à la demande de l'escadron, les cadets doivent obtenir leur certificat restreint d'opérateur radio avec qualification en aéronautique (CRO-A), tous les OCOM complémentaires de cet OREN doivent avoir été enseignés et un examinateur qualifié doit effectuer le COREN 429.

    b. Les cadets qui ont la qualification en aviation avancée peuvent aider pour cette leçon.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PG-002/A-CR-CCP-804-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.